

# ETUDES ET RECHERCHES

## SORTIR DE L'ÉCOLE A 16 ET 17 ANS

par Françoise AMAT

*Emploi ou inactivité, apprentissage ou chômage, autant de situations très diverses rencontrées par les jeunes de 16-17 ans qui sortent du système scolaire. La plupart affrontent des difficultés croissantes, que des mesures spécifiques cherchent à atténuer. L'article montre comment la filière suivie, le niveau scolaire atteint, la spécialité de formation pèsent aussi sur la destinée de ces jeunes. Une comparaison avec la situation des jeunes sortis de l'école à 18 ou à 19 ans souligne les graves problèmes d'insertion qu'ils connaissent également.*

« Les jeunes », depuis quelques années cette catégorie de la population retient tout particulièrement l'attention des pouvoirs publics. Appelés à renouveler la main-d'œuvre dans les entreprises, ils sont soumis sur le marché du travail à des difficultés graves. En mars 1981 (1), alors que le chômage touchait 7 % de la population active, 17 % des jeunes de 18 à 24 ans étaient à la recherche d'un emploi et ce taux atteignait 30 % pour ceux et celles qui étaient sortis l'année précédente du système éducatif.

Dès 1977, des mesures ont été prises par le gouvernement pour remédier à cette situation. Le premier « Pacte pour l'emploi », institué par la loi du 5 juillet 1977, se donnait pour objectif d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes de moins de 25 ans, notamment par la mise en place de stages de formation et de stages pratiques en entreprise. Il fut suivi de mesures similaires qui perpétuaient le système en le modifiant légèrement.

L'ordonnance du 26 mars 1982 se situe dans la même perspective : améliorer les conditions d'entrée des jeunes dans la vie active mais, tout en limitant le bénéfice de ces mesures au public des 16-18 ans considéré comme le plus défavorisé, elle en étend la portée. L'objectif, jusqu'ici privilégié, de faciliter l'insertion professionnelle, se double du souci plus large de leur assurer une meilleure insertion sociale, et la réussite d'une telle politique passe par l'acquisition d'une véritable qualification professionnelle sanctionnée par des diplômes d'État obtenus notamment à l'issue de stages de formation alternée (2).

(1) Enquête sur l'emploi de l'INSEE, mars 1981.

(2) Cf. en fin d'article « Les principales dispositions de l'ordonnance du 26 mars 1982 ».

C'est en effet en ces termes que s'ouvre le Rapport au Président de la République : « Des dizaines de milliers de jeunes gens et jeunes filles de 16 à 18 ans sont au chômage faute d'avoir trouvé un emploi ou une formation. Ils sont ainsi lancés dans la vie sans formation suffisante, sans la qualification qui leur permettrait de trouver l'insertion professionnelle et l'insertion sociale auxquelles ils aspirent ». Au cœur de ces mesures se trouve donc l'idée que les difficultés rencontrées par ces jeunes à leur entrée dans la vie active proviennent principalement d'une insuffisance de leur formation, caractéristique commune à leur classe d'âge. Les « 16-18 » ans sont ainsi considérés comme une catégorie à peu près homogène, peu formée et donc en mauvaise position sur le marché, par opposition à des catégories plus âgées et d'un niveau de formation plus élevé qui connaîtraient des conditions d'insertion plus favorables.

L'homogénéité de cette population de jeunes de 16-17 ans (3) est-elle réelle ou supposée ? Telle est la question qu'il convient d'examiner. Qui sont ces jeunes au moment où ils quittent le système éducatif ? Ont-ils tous le même niveau scolaire ? Abordent-ils tous le marché du travail dans les mêmes conditions ? Affrontent-ils tous, réellement, les mêmes difficultés ? L'exploitation des enquêtes de l'Observatoire national des entrées dans la vie active sur les sortants des niveaux VI-V bis et V (4) donne une image assez

(3) On a pris en compte ceux qui sortent à 16 et à 17 ans du système éducatif dans la mesure où les dispositions de l'ordonnance de mars 1982 s'appliquent, en principe, à ceux qui ont moins de 18 ans à leur entrée dans le dispositif.

(4) Les informations recueillies datent de 1976 pour les jeunes issus du niveau V en 1975 et de 1977 pour ceux issus des niveaux VI-V bis en 1976. La proximité des dates rend possible le rapprochement des résultats car l'état du marché du travail n'a pas fondamentalement changé entre 1976 et 1977. Par ailleurs, les tendances observées semblent devoir se prolonger, une nouvelle enquête effectuée en 1980 sur les sortants de niveau V révèle une détérioration des conditions d'insertion de l'ensemble de cette population, sans vraiment remettre en cause la place relative des diverses catégories.

précise de la population des « 16-17 ans » — diversité de leur bagage scolaire, variété de leur situation face au marché du travail, chômage subi — et permet de les comparer aux jeunes sortis à 18 ou 19 ans avec un niveau scolaire plus élevé.

Cependant une telle analyse se heurte à certaines limites. D'une part, la population observée ne représente qu'une partie, la plus importante toutefois, des « 16-17 ans », c'est-à-dire ceux qui viennent de sortir du système éducatif, soit un flux qui, selon les données de l'Observatoire, représentait quelque 260 000 jeunes (72 000 sortis en 1975 au niveau V et 186 000 sortis en 1976 aux niveaux VI-V bis). Or, les estimations effectuées pour la préparation des mesures évaluées à 310 000, en octobre 1980, les jeunes de 16-17 ans non scolarisés, soit 230 000 sortant de l'école en juin 1980 (5) et 80 000 jeunes sortis à 16 ans sans formation l'année précédente. Elles prévoyaient, pour 1982, la sortie de 210 000 jeunes (diminution provenant d'une baisse démographique et d'une tendance à l'allongement de la scolarité) auxquels il fallait ajouter les 83 000 jeunes âgés de 16 ans sortis en juin 1981.

D'autre part, les difficultés d'insertion des jeunes sont appréciées, dans les enquêtes de l'Observatoire EVA, à l'aide du taux de chômage mesuré à une date donnée, neuf mois après la sortie de l'école. Intéressant pour situer les populations les unes par rapport aux autres, cet indicateur est insuffisant pour approfondir la nature des difficultés rencontrées : s'agit-il plutôt d'un chômage de longue durée ou bien de « retombées au chômage » traduisant une certaine précarité de l'emploi ? De plus, la « qualité » des emplois occupés permettrait de mieux cerner le problème de l'entrée des jeunes dans la vie active. Ces différents points peuvent être traités avec les instruments utilisés par l'Observatoire (6) mais ils dépassent le cadre de cette rapide analyse.

Dans un premier temps, quelques données générales sur le marché du travail et sur les mouvements de main-d'œuvre serviront de cadre à une analyse des difficultés rencontrées par les jeunes lorsqu'ils entrent dans la vie active. Ils se heurtent, en effet, à la fois à la concurrence des débutants possédant une plus grande formation, aux chômeurs, aux actifs occupés, pour accéder à des emplois dont le nombre

ne cesse de diminuer sous le double effet d'une régression générale des effectifs et d'une stabilisation dans les emplois occupés (7).

Dans une seconde partie, nous décrivons les origines scolaires des jeunes de 16-17 ans sortis quelques mois auparavant du système éducatif et mettrons en évidence la variété des situations de ces jeunes qui entrent, presque tous, sur le marché du travail et nous aborderons également les difficultés que rencontrent d'autres catégories de sortants plus âgés ou mieux formés.

#### CONCURRENCE ACCRUE, SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL, POUR LES EMPLOIS ACCESSIBLES AUX JEUNES DE 16-17 ANS

Les jeunes accèdent à un marché du travail marqué par un net fléchissement de l'offre d'emploi : de 1973 à 1979, l'ensemble des recrutements de main-d'œuvre par les employeurs est passé de 4 331 000 à 3 634 000 (8). Cette baisse affecte dans les mêmes proportions l'embauche des jeunes à l'issue du système éducatif mais ne porte pratiquement que sur les emplois accessibles à la population des 16-17 ans : en effet, les recrutements pour les emplois d'ouvriers et d'employés, auxquels peuvent prétendre ces jeunes, diminuent dans des proportions considérables alors que les embauches de techniciens, ingénieurs ou cadres demeurent stables au cours de cette période. A cette diminution quantitative s'ajoute un resserrement de l'éventail des secteurs ouverts aux débutants. Ainsi l'analyse de leur place dans l'ensemble des mobilités observées entre 1976 et 1980 (9) révèle une polarisation, qui s'accroît, de l'insertion des jeunes dans certains secteurs, tertiaires pour la plupart, et situés principalement hors de la zone des « emplois à gestion internalisée » (10). Ceci est lié à une stabilisation croissante des actifs dans l'emploi et à un appel préférentiel par certains secteurs à d'autres catégories de main-d'œuvre : actifs déjà occupés, femmes représentant une activité, chômeurs...

C'est donc à une concurrence accrue que doivent faire face les jeunes de 16-17 ans qui abordent le marché du travail. Or deux catégories de main-d'œuvre risquent tout particulièrement de peser sur leur situation :

(5) Les écarts entre les deux estimations ne traduisent pas seulement des différences démographiques entre 1976-1977 (enquêtes de l'Observatoire EVA) et 1980-1982 (estimations « 16-18 ans »), elles proviennent aussi de la manière de comptabiliser les sortants du système éducatif. L'Observatoire EVA ne prend pas en compte les jeunes issus des sections d'éducation spécialisée et considère les jeunes en cours d'apprentissage comme des sortants du système éducatif aux niveaux VI-V bis, ce qui contribue à « gonfler » le nombre des sortants d'environ 75 000 jeunes, alors que les estimations faites à l'occasion des mesures « 16-18 ans » excluent de leur champ ces jeunes apprentis mais retiennent, par contre, ceux qui ont achevé ou abandonné un apprentissage à 16 ou 17 ans. Cf. à ce sujet l'article de E. Pascaud « Compter les jeunes » dans *Éducation et Société* n° 2.

(6) Cf. L'analyse du chômage et des emplois occupés par les jeunes sans formation dans le cahier n° 11 de l'Observatoire EVA, *L'insertion dans la vie active après la scolarité obligatoire*, F. Amat, J. Biret, M.C. Combes, à paraître à La Documentation Française.

(7) Cf. article à paraître dans le n° 2 de *Formation Emploi*, « Le renouvellement de la main-d'œuvre dans les secteurs : quelles conséquences pour l'accès des jeunes aux emplois », P. Clémenceau, J.P. Géhin et Dossier formation et emploi-contributions du CEREQ aux travaux préparatoires du IX<sup>e</sup> Plan - à paraître dans la collection des études du CEREQ.

(8) Chiffres tirés des enquêtes sur l'emploi de l'INSEE repris dans « Quels emplois après l'école : la valeur des titres scolaires depuis 1973 », J. Affichard in *Economie et statistique* n° 134, juin 1981.

(9) Se reporter à l'article de P. Clémenceau et J.P. Géhin précité.

(10) Un mode de gestion peut être qualifié « d'internalisé » dans la mesure où ses « pratiques se centrent sur les actifs déjà occupés dans les entreprises ou le secteur et sont généralement très formalisées, voire régies par des normes institutionnalisées ».

— *Les jeunes chômeurs constituent un stock de main-d'œuvre qui s'accroît rapidement.* Le chômage, qui progresse pour toutes les catégories, atteint surtout les jeunes de moins de 25 ans qui, de 150 000 en 1974, passent à 575 000 en 1981 (11) représentant une main-d'œuvre potentielle du même ordre de grandeur que les quelque 750 000 jeunes issus chaque année de l'école et de l'université. Or, parmi ces jeunes chômeurs, le quart possède un CAP ou un BEP.

— *Les jeunes à la sortie du système éducatif possèdent de plus en plus une formation professionnelle.* La tendance à une prolongation de la scolarité [en 1979, 78 % des élèves poursuivent leurs études au delà de 16 ans contre 71 % en 1973 (12)] a comme corollaire une baisse du nombre de sorties de jeunes sans formation (encore le quart), au profit de jeunes quittant l'enseignement technique court en fin de cycle (40 % des sorties en 1980 contre 33 % en 1973). Ceci se traduit donc, après déduction des jeunes appelés sous les drapeaux et des inactifs, par l'arrivée sur le marché du travail d'une main-d'œuvre dans l'ensemble mieux formée.

260 000 JEUNES DE 16-17 ANS QUITTENT L'ÉCOLE, UN SUR QUATRE A LE NIVEAU CAP

Bien que l'on constate un allongement de la scolarité, 145 000 garçons et 115 000 filles (13) quittent encore à 16-17 ans le système éducatif, ce qui représente le tiers des sorties annuelles, tous niveaux confondus. Ils sont tous issus de niveaux de formation inférieurs au niveau IV (baccalauréat) (14).

Mais sortent-ils pour autant sans formation ? A regarder de plus près leur origine scolaire, plus du quart est issu d'année terminale de l'enseignement technique court (CAP ou BEP), de seconde ou de première du cycle général, ce qui correspond au niveau normal de sortie pour des élèves âgés de 17 ans ayant accompli une scolarité sans accroc (15). Un tiers abandonne les études soit en cours de CAP ou de BEP, soit au niveau de la troisième normale. Environ 100 000 jeunes peuvent être considérés comme véritablement « sans formation » quand ils quittent le système éducatif. Les garçons sont les plus nombreux dans ce cas, mais, on le verra, l'apprentissage en accueille un grand nombre.

Les jeunes de 16 ans ont le niveau de formation le plus faible : les deux tiers viennent de CPPN\*, de quatrième et

troisième pratiques (16) ou de CPA\*, très peu ont une formation technique complète. A 17 ans, la situation est inverse : près des deux tiers ont atteint le niveau V, quelques uns ont abandonné en BEP mais très peu quittent le système éducatif sans aucune formation. Seuls les sortants de troisième normale ou d'années non terminales de CAP sortent à 16 ou 17 ans.

#### NOMENCLATURE DES NIVEAUX DE FORMATION

*Niveau VI : Sorties du premier cycle du second degré (sixième, cinquième, quatrième, troisième pratique) et des formations préprofessionnelles en un an (CEP, CPPN et CPA).*

*Niveau V bis : Sorties de troisième et des classes du second cycle court avant l'année terminale.*

*Niveau V : Sorties de l'année terminale des cycles courts professionnels (CAP-BEP) et abandons de la scolarité du second cycle long avant la classe terminale.*

*Niveau IV : Sorties des classes terminales du second cycle long et abandons des scolarisations post-baccalauréat avant d'atteindre le niveau III.*

*Niveau III : Sorties avec un diplôme de niveau bac plus deux ans (DUT, BTS, instituteurs, DEUG, écoles de Santé).*

*Niveaux II et I : Sorties avec un diplôme de second ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.*

Source : Bilan Emploi-Formation 1977 - Collections de l'INSEE 78.D.

Les CPA fournissent un fort contingent de garçons, en liaison avec l'importance de l'apprentissage masculin, les filles au même âge sortent plus souvent de CPPN et de l'enseignement pratique. Dans l'enseignement technique, la majorité des garçons suit la filière CAP, les jeunes filles sont également nombreuses en BEP.

Dans l'ensemble, le nombre des diplômés en fin de cycle de l'enseignement technique court est élevé : 80 % environ de ceux qui préparent le BEP — filière à l'issue de laquelle il est possible de passer non seulement le BEP mais aussi le CAP — et les deux tiers de ceux qui sortent des classes préparant au CAP. Garçons et filles sont diplômés dans les mêmes proportions.

Cette grande variété des origines scolaires sous-entend des acquis très différents et des perspectives professionnelles probablement divergentes.

(11) Source : enquête sur l'emploi de l'INSEE, mars 1981.

(12) J. Affichard, art. cit.

(13) L'éducation spécialisée est exclue du champ des enquêtes.

(14) Cf. nomenclature des niveaux de formation.

(15) A une entrée à 14 ans en première année de CAP ou à 15 ans en première année de BEP doit correspondre une sortie à 17 ans à l'issue des classes terminales de ces filières, de même une entrée à 13 ans en quatrième normale conduit à une sortie de première à 17 ans, cf. schéma p. 17.

\* CPPN : Classe préprofessionnelle de niveau

(16) Les classes pratiques ont été officiellement supprimées et remplacées par les CPPN et les CPA en 1972. Cependant les établissements scolaires et les élèves décrivaient encore de cette manière un certain nombre de classes existantes en 1976, date de l'enquête sur les sorties au niveau VI-V bis.

\* CPA : classe préparatoire à l'apprentissage.

SORTIES (1) DU SYSTÈME ÉDUCATIF EN FONCTION DU NIVEAU DE FORMATION ET DE L'ÂGE (2)

Sorties	Garçons		Filles		Total		
	16-17 ans	18 ans et plus	16-17 ans	18 ans et plus	16-17 ans	18 ans et plus	Tous âges
Niveau supérieur au bac .....	144	87 535	370	91 934	514	179 469	179 983
Niveau V .....	38 837 27 %	83 150 91 %	33 841 29 %	81 337 87 %	72 678 28 %	164 487 89 %	237 165 53 %
Niveau V bis .....	40 619 28 %	8 186 9 %	39 757 34 %	12 128 13 %	80 376 31 %	20 314 11 %	100 690 23 %
Niveau VI .....	64 475 45 %	357 —	41 661 36 %	544 —	106 136 41 %	901 —	107 037 24 %
<b>Total</b> .....	<b>143 931</b> 100 %	<b>91 693</b> 100 %	<b>115 259</b> 100 %	<b>94 009</b> 100 %	<b>259 190</b> 100 %	<b>185 702</b> 100 %	<b>444 892</b> 100 %

(1) Les chiffres tirés de l'Observatoire EVA sont sous-estimés car certaines catégories de jeunes n'ont pas été interrogées : en particulier les jeunes issus de l'Éducation spécialisée.  
 (2) Il s'agit de l'âge à la sortie du système éducatif. Ils ont environ un an de plus lors de l'enquête.  
 Source : Observatoire EVA. Enquêtes 1976-1977-1978.

PRESQUE TOUS LES JEUNES DE 16-17 ANS ACCÈ-  
 DENT AU MARCHÉ DU TRAVAIL (17)

A 16 ou 17 ans, l'inactivité et le service militaire ne concernent que peu de jeunes : 5 % des filles seulement sont inactives et quelques jeunes gens issus de seconde ou de première effectuent leur service national (18). La quasi totalité des « 16-17 ans » arrive sur le marché du travail.

En réalité, un certain nombre ne s'y présente pas vraiment, en particulier ceux (et ils sont nombreux : 40 % des garçons et 14 % des filles de cet âge) qui signent un contrat d'apprentissage dès leur sortie de l'école. Pour les apprentis, à la fois en formation et bénéficiaires d'un contrat de travail, fut-il de type particulier (19), le problème se trouve résolu le temps que dure leur contrat, mais beaucoup se retrouveront confrontés au marché du travail après leur apprentissage.

Pour les autres, les difficultés d'insertion se traduisent par des taux de chômage variés mais plus élevés que ceux de l'ensemble de la population active : de 5 % pour celle-ci en 1977 (20), les taux de chômage sont de 11 % pour les 18-24 ans et de 31 % pour les 16-17 ans non entrés en apprentissage (21).

(17) Les enquêtes ont été réalisées neuf mois après la sortie du système éducatif pour le niveau V et onze mois après celle-ci pour les niveaux VI-V bis.  
 (18) Cf. tableaux sur la situation des jeunes gens et jeunes filles, en annexe du document « Les difficultés d'insertion des 16-17 ans à leur sortie du système éducatif », F. Amat, Doc. ronéoté, CEREQ, mai 1982.  
 (19) Le contrat d'apprentissage se distingue du contrat de travail ordinaire par sa durée (deux ou trois ans), par l'obligation de formation et par une rémunération qui varie au cours des deux ans d'apprentissage mais dont le niveau minimum est bien inférieur au SMIC (de 15 à 55 % dans le cas le plus général).  
 (20) Chiffres tirés de l'enquête sur l'emploi de l'INSEE, mars 1977.  
 (21) Chiffres tirés de l'Observatoire ; sur la manière de prendre en compte les apprentis dans le calcul du taux de chômage voir la note sous le tableau, p. 12.

Mais derrière ces données caractérisant globalement les 16-17 ans se cache une forte disparité de situations. Nous étudierons successivement : les jeunes qui sortent sans formation et ceux qui ont achevé un cycle complet en LEP.

APPRENTISSAGE OU CHÔMAGE, LE SORT DES  
 « SANS FORMATION ».

Au sens habituel du terme, les jeunes « sans formation » sont ceux qui sortent des niveaux VI et V bis, bien que certains aient acquis un début de formation professionnelle (niveau V bis). Ils sont ainsi près de 190 000 à abandonner l'école à 16-17 ans sans qualification réelle (cf. tableaux p. 10 et p. 11).

Seuls le quart des garçons et le tiers des filles de niveau VI sont salariés quelques mois après leur sortie de l'école, et à peine la moitié de ceux et celles qui abandonnent au niveau V bis, les autres sont apprentis ou... chômeurs.

L'apprentissage est très fréquent pour ces jeunes mais il ne supprime pas les difficultés ultérieures

L'apprentissage attire les catégories les plus jeunes issues des niveaux les plus faibles. Les garçons s'y engagent en masse : 58 % des sortants de niveau VI et 43 % de niveau V bis, les filles adoptant moins ce mode d'insertion (20 et 16 % des mêmes niveaux). Par ailleurs, si la CPA constitue, par définition, la classe d'accès privilégiée de l'apprentissage, nombreux sont les jeunes qui signent un contrat au sortir de CPPN ou des classes pratiques mais aussi de troisième normale, de première ou de seconde année de CAP surtout s'ils en sortent à 16 ans.

RÉPARTITION DES JEUNES DE 16-17 ANS EN FONCTION DU NIVEAU DE FORMATION ET DE LA CLASSE D'ORIGINE  
(y compris les apprentis)

Classes d'origine		Garçons				Filles			
		16 ans		17 ans		16 ans		17 ans	
Niveau V	CAP troisième année . . . . .	344	€	27 885	74,8 %	507	€	18 116	56,8 %
	BEP deuxième année . . . . .	284	€	6 078	16,3 %	421	€	10 191	32,0 %
	Abandons en première et se- conde de cycle long . . . . .	921	€	3 325	8,9 %	1 038	€	3 567	11,2 %
		<b>1 549</b>	<b>1,7 %</b>	<b>37 288</b>	<b>66,1 %</b>	<b>1 966</b>	<b>3,2 %</b>	<b>31 875</b>	<b>59,1 %</b>
Niveau V bis	CAP première et deuxième année . . . . .	12 698	49,7 %	5 803	38,5 %	11 022	49,6 %	7 061	40,2 %
	BEP première année . . . . .	1 272	5,0 %	4 670	31,0 %	1 763	7,9 %	6 466	36,8 %
	Troisième normale + troi- sième aménagée . . . . .	11 596	45,3 %	4 580	30,4 %	9 428	42,4 %	4 017	22,9 %
		<b>25 566</b>	<b>29,2 %</b>	<b>15 053</b>	<b>26,6 %</b>	<b>22 213</b>	<b>36,3 %</b>	<b>17 544</b>	<b>32,5 %</b>
Niveau VI	CEP . . . . .	2 592	4,2 %	833	20,1 %	3 378	9,1 %	1 333	29,4 %
	CPA . . . . .	35 376	58,6 %	1 178	28,5 %	3 629	36,7 %	790	17,4 %
	Quatrième normale + qua- trième aménagée . . . . .	3 572	5,9 %	269	6,5 %	2 934	7,9 %	244	5,4 %
	CPPN + enseignement pra- tique . . . . .	18 797	31,1 %	1 858	44,9 %	17 181	46,3 %	2 172	47,8 %
		<b>60 337</b>	<b>69,0 %</b>	<b>4 138</b>	<b>7,4 %</b>	<b>37 122</b>	<b>60,6 %</b>	<b>4 539</b>	<b>8,4 %</b>
Tous niveaux . . . . .		<b>87 452</b>	<b>100,0 %</b>	<b>56 479</b>	<b>100,0 %</b>	<b>61 301</b>	<b>100,0 %</b>	<b>53 957</b>	<b>100,0 %</b>

Les pourcentages sont en colonne par niveau et à l'intérieur de chaque niveau par classe.  
Source : Observatoire EVA. Enquêtes 1976-1977-1978.

Insérés dans de petites entreprises artisanales du BTP, de la réparation automobile, de l'alimentation, pour les garçons, du commerce ou de la coiffure pour les filles, les apprentis sont peu nombreux à rester chez leur maître d'apprentissage au-delà des deux ans que dure leur contrat [40 % des garçons et 30 % des filles sont dans ce cas (22)]. Ceux qui le quittent sont alors dans une situation qui, dans l'ensemble, leur est peu favorable : leur taux de chômage, mesuré neuf mois après la fin de l'apprentissage, est un peu plus élevé que pour les jeunes issus de LEP et quand ils retrouvent du travail, fréquemment dans une plus grande entreprise, ils exercent une activité différente de la spécialité professionnelle de leur apprentissage (23).

**L'entrée directe dans la vie active conduit très fréquemment au chômage, seuls les garçons ayant un début de formation technique ou le niveau de la classe de troisième sont relativement privilégiés en mai 1977 (24)**

50 % des jeunes filles venant de CPA et de l'enseignement pratique ou de CPPN et qui n'ont pas signé de contrat d'apprentissage sont au chômage un an après avoir quitté l'école. Parmi celles qui abandonnent au cours de CAP ou de troisième normale, le chômage est un peu plus faible mais il concerne toutefois une jeune fille sur trois en mai 1977. Plus grave encore, à cette date, 80 % des jeunes filles au chômage à l'issue de l'enseignement pratique ou de CPPN (non apprenties) n'ont jamais occupé d'emploi depuis leur sortie de ces classes (25), et elles sont, pour les deux tiers, dans ce cas à l'issue de CPA et de troisième

(22) Il s'agit des résultats d'une enquête d'insertion sur la situation des apprentis quelques mois après leur sortie d'apprentissage.

(23) A ce sujet cf. la Note d'information du CEREQ n° 67, « L'apprentissage » et l'article « Apprentissage et insertion professionnelle », de F. Ancel, M.C. Combes et C. Sauvageot, in *Economie et statistique* n° 134, juin 1981.

(24) Rappelons qu'il s'agit de l'enquête d'insertion faite en mai 1977 sur les niveaux VI et V bis.

(25) Les enquêtes d'insertion de l'Observatoire EVA permettent de savoir si les chômeurs observés à la date de l'enquête sont des « chômeurs de longue durée » ou « des chômeurs retombés au chômage » ; une question sur l'occupation éventuelle d'un emploi entre la sortie du système éducatif et la date de l'enquête permet de faire la distinction entre ces deux catégories.

TAUX D'APPRENTISSAGE DES 16-17 ANS ET TAUX DE CHOMAGE \*  
DES 16-17 ANS NON APPRENTIS

Classes d'origine		Garçons		Filles	
		Taux d'apprentissage	Taux chômage des non apprentis	Taux d'apprentissage	Taux chômage des non apprentis
Niveau V	CAP troisième année diplômés .....	} 4,3	10,8	} 2,6	29,5
	CAP troisième année non-diplômés .....		14,6		36,2
	BEP deuxième année diplômés .....	} 3,5	10,5	} 1,7	22,6
	BEP deuxième année non-diplômés .....		14,7		35,6
	Deuxième cycle .....	35,4	15,6	19,5	44,6
		7,6	12,0	4,6	30,9
Niveau V bis	BEP première année 17 ans .....	25,4	13,9	10,2	39,7
	CAP première et deuxième année 17 ans ..	22,9	22,3	6,8	37,7
	CAP première et deuxième année 16 ans ..	39,8	27,2	15,0	46,0
	Troisième normale 17 ans .....	38,5	18,9	11,8	33,2
	Troisième normale 16 ans .....	66,1	22,4	32,1	31,5
		42,7	22,4	16,3	38,9
Niveau VI	CEP .....	27,3	36,3	9,3	45,8
	CPA .....	71,0	27,0	36,3	46,8
	Quatrième normale + quatrième aménagée	57,4	26,8	21,1	35,0
	CPPN + enseignement pratique .....	40,4	42,7	10,8	53,2
			58,1	34,7	20,3
Tous niveaux .....		40,1	22,1	14,3	39,5

\* Taux de chômage :  $\frac{\text{Chômeurs}}{\text{Actifs occupés (sauf apprentis) + Chômeurs}}$

Il est clair que les apprentis étant, par hypothèse, tous occupés, les inclure au dénominateur dans le chiffre des actifs occupés fait baisser fortement le taux de chômage des jeunes de 16 à 17 ans.

Source : Observatoire EVA. Enquêtes 1976-1977-1978.

normale. Il apparaît donc que les jeunes filles ont des difficultés à trouver un premier emploi (26), surtout si elles viennent des niveaux les plus faibles, alors que pour les garçons de ces mêmes classes le chômage, s'il est relativement moins fort, peut provenir tout autant d'une difficulté d'accès à l'emploi que d'une difficulté à le garder... Pour eux également, sortir à 16 ans de CPA mais surtout de CPPN ou de l'enseignement pratique et affronter directement le marché du travail entraînent de graves problèmes d'insertion : le tiers est au chômage presque un an après la fin de la scolarité.

Sans doute les moins défavorisés sont-ils ceux qui abandonnent à 17 ans en deuxième année de CAP ou en troisième normale (environ 20 % de chômeurs) et surtout, mais ils sont peu nombreux, en première année de BEP (14 % sont au chômage).

AVOIR ACHEVÉ UN CYCLE COMPLET DE FORMATION NE CONSTITUE PAS OBLIGATOIREMENT UN ATOUT

Le quart environ des jeunes de 16-17 ans, (39 000 garçons et 34 000 filles) sort avec une formation de niveau V (27). A cet âge, il s'agit essentiellement d'une troisième année de CAP.

Les jeunes de 18-19 ans (28) représentent un flux de sortie beaucoup plus important au niveau V (83 000 garçons et 81 000 filles). Très peu de ces sortants sont à classer au niveau V bis (en majorité de première année de BEP), aucun n'est issu des classes les plus faibles. Le pourcentage des diplômés est le même que parmi ceux qui sortent à 17 ans et il est à peu près identique qu'ils soient âgés de 18 ou 19 ans. Les débouchés qui s'offrent à eux à l'issue de

(27) Cf. tableau page 10.

(28) Les 18 ans constituent la majorité des sorties. On a regroupé dans la classe d'âge « 19 ans » des sortants plus âgés mais très peu nombreux.

(26) Ceci pose le problème de la « frontière » entre inactivité et chômage.

leur formation sont différents de ceux qui s'ouvrent à la plupart des 16-17 ans. Si l'apprentissage ne les attire pas dans la mesure où ils ont acquis une formation par voie scolaire, ils sont nombreux à effectuer leur service militaire : 20 % de ceux qui sont sortis à 18 ans et 50 % de ceux qui sortent à 19 ans, alors qu'il n'y en avait pratiquement aucun à 17 ans.

Dans l'ensemble, les jeunes qui ont atteint le niveau V, qu'ils aient 17 ans, 18 ans ou 19 ans (29), connaissent des difficultés moindres que ceux qui sortent sans formation : le taux de chômage des garçons est de 12 % en mars 1976 et celui des filles de 29 %.

Toutefois, si certaines catégories sont nettement privilégiées, d'autres sont soumises à un risque de chômage qui les rapproche des jeunes sans formation.

**En 1976, déjà, quitter l'école sans le diplôme est un handicap lourd pour les filles issues des filières techniques courtes**

En 1976, 30 % des jeunes filles de niveau V sont au chômage ; ce taux, moins élevé que celui des filles sans forma-

tion (entre 40 et 50 %), cache des disparités de situations dont certaines ne sont guère plus enviables. Ainsi, avoir achevé une préparation au CAP ne constitue pas un réel avantage sur le marché du travail : les jeunes filles qui n'ont pas le bénéfice du diplôme subissent le même sort que celles qui ont abandonné à des niveaux plus faibles : presque 40 % d'entre elles sont au chômage en mars 1976 ; cela est sans doute lié au fait qu'elles se préparent à des métiers (textile - habillement - employés de bureau - sténo-dactylos - vendeuses) qui sont également accessibles aux jeunes filles de niveaux voisins de formation (niveau VI pour les emplois les moins qualifiés, niveau IV pour le tertiaire qualifié), ou à des jeunes chômeuses, ou encore à des femmes reprenant une activité.

Or, à la même époque, le chômage des jeunes gens de niveau V est de 12 %, il est nettement inférieur à celui des jeunes gens sans formation (22 % et 35 %). En outre, si les sortants de l'enseignement général sont un peu plus en difficulté que les autres, il n'y a pas de différence majeure entre les sortants de CAP et ceux de BEP, et le diplôme n'atténue que très légèrement le risque de chômage. Ainsi, pour les jeunes gens, avoir achevé un cycle de formation, même non sanctionné par un diplôme, revêt, encore en 1976, une certaine importance aux yeux des employeurs qui, lors des recrutements, les privilégient par rapport à ceux sortant d'années non terminales.

(29) On traitera les jeunes sortis de niveau V à 17 ans avec les plus âgés, de même niveau, dans la mesure où les difficultés qu'ils connaissent sur le marché du travail ne diffèrent pas fondamentalement (seuls les « 19 ans » qui constituent une catégorie minoritaire semblent, comme on le verra, dans une situation plus défavorable).

TAUX DE CHÔMAGE DES 18-19 ANS (APPRENTIS EXCLUS) COMPARÉS A CEUX DES 16-17 ANS

Classes d'origine	Garçons					Filles				
	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	Total	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	Total
CAP troisième année diplômés .....		10,8	8,7	16,4	10,3		29,5	29,8	31,6	30,0
CAP troisième année non-diplômés .....		14,6	12,0	21,0	14,0		36,2	43,2	39,9	39,6
BEP deuxième année diplômés .....		10,5	10,7	15,3	11,8		22,6	23,7	26,3	24,4
BEP deuxième année non-diplômés .....		14,7	11,5	20,0	14,3		35,6	29,9	36,3	33,3
Deuxième cycle .....		15,6	22,2	16,6	18,4		44,6	30,0	24,3	32,7
Niveau V .....		12,0	11,1	16,8	12,3		30,9	28,9	29,8	29,7
			12,5					29,2		
Niveau V bis .....	25,6	18,7	19,7		22,6	40,3	37,5	32,2		37,4
	22,4					38,9				
Niveau VI .....	34,8	34,2			36,0	49,1	45,9			49,0
	34,7					48,7				

Source : Observatoire EVA. Enquêtes 1976-1977-1978.

COMPARAISON DES TAUX DE CHOMAGE MASCULINS ET FÉMININS DE 1976 ET 1980

Classes d'origine	Garçons			Filles		
	1976	1980	Taux d'accroissement	1976	1980	Taux d'accroissement
CAP troisième année diplômés .....	10,3	17,8	× 1,7	30,0	46,2	× 1,5
CAP troisième année non-diplômés .....	14,0	27,7	× 2,0	39,6	56,7	× 1,4
BEP deuxième année diplômés .....	11,8	21,2	× 1,8	24,4	41,1	× 1,7
BEP deuxième année non-diplômés .....	14,3	29,6	× 2,1	33,3	46,8	× 1,4
Niveau V technique .....	12,3	22,1	× 1,8	29,7	45,4	× 1,5

Source : Observatoire EVA. Enquêtes 1976-1980. Niveau V.

**En 1980, les garçons non diplômés semblent être à leur tour pénalisés sur le marché du travail**

Entre 1976 et 1980 (30), les conditions d'insertion des jeunes de niveau V se sont nettement aggravées. Si la proportion des inactifs et des départs au service militaire est à peu près identique à ces deux dates, le chômage est passé d'environ 20 % en 1976 à 35 % en 1980.

Or, c'est la situation des jeunes gens et, en particulier, des non-diplômés qui s'est le plus dégradée alors que les diplômés bénéficient plus qu'en 1976 de l'avantage que leur donne un CAP ou un BEP. Le diplôme, perçu dès 1976 comme critère principal de sélection à l'embauche de la main-d'œuvre féminine, tend à jouer de plus en plus ce rôle pour les jeunes gens.

Toutefois, il est à souligner que ce mouvement n'a pas modifié les positions relatives des garçons et des filles, celles-ci restant en moyenne, avec un chômage de 45 % en mars 1980, dans une situation beaucoup plus difficile que les garçons (22 % au chômage).

**Sortir à 19 ans et plus au niveau V : un autre handicap ?**

A niveau de formation égal, qu'ils se présentent à 17 ans ou à 18 ans sur le marché du travail, les jeunes gens issus de niveau V rencontrent des difficultés semblables.

Par contre, les conditions d'insertion semblent se dégrader pour les plus âgés : le taux de chômage s'élève nettement

pour ceux qui sont sortis à 19 ans de troisième année de CAP ou de deuxième année de BEP. Ainsi les diplômés à 19 ans rencontreraient les mêmes difficultés que les plus jeunes non diplômés de la même filière, et les non-diplômés à 19 ans auraient les mêmes risques de chômage que ceux qui abandonnent plus jeunes en cours de formation technique. Que signifie ce phénomène ? Rappelons qu'à 19 ans, la moitié des jeunes gens sont au service militaire, alors que c'est le cas du quart à 18 ans et de presque aucun à 17 ans. Le taux de chômage élevé des 19 ans, qui ne sont pas sous les drapeaux, serait-il à mettre en relation avec un départ proche qui justifierait une période d'attente chômée des jeunes face à une réticence d'embauche de la part des entreprises ? Ou bien est-ce l'expression d'une défiance des employeurs à l'égard de jeunes marqués par un retard scolaire ? Ou est-ce encore la conjonction des deux phénomènes ? Ceux qui sortent à 19 ans, doublement gênés par leur retard scolaire et la proximité du service, auraient comme perspective soit de l'accomplir immédiatement, soit de se retrouver au chômage.

Les jeunes filles, déjà très touchées par le chômage en mars 1976, ne sont pas dans une situation bien différente selon l'âge auquel elles sortent : c'est à peine si les plus jeunes connaissent un chômage inférieur aux plus âgées, et encore n'est-ce pas toujours le cas (sorties de CAP non diplômées).

Les informations de l'enquête menée en 1980 confirment l'existence de difficultés accrues face au marché du travail des jeunes gens sortis à 19 ans et plus. Mais elles montrent également que l'âge tend à jouer le même rôle pour les jeunes filles en 1980 : les plus âgées, diplômées ou non diplômées, sont toutes plus touchées par le chômage que les plus jeunes ; en période de crise l'âge de sortie, synonyme de retard scolaire, deviendrait-il alors, pour le recrutement des jeunes filles, un instrument de sélection supplémentaire ?

(30) Une deuxième enquête d'insertion menée en 1980 par l'Observatoire EVA sur les sortants, en 1979, de l'enseignement technique court porte sur une nouvelle population qui présente des caractéristiques proches de celle de 1976 : environ 200 000 jeunes, à peu près également distribués entre sortants de CAP et de BEP. La répartition par âge et le taux de diplômés par filière restent à peu près les mêmes. Quelques modifications apparaissent cependant : augmentation des effectifs inscrits en BEP (industriels et tertiaires) et baisse de ceux inscrits en CAP tertiaires. Par ailleurs, les plus jeunes sont plus diplômés alors qu'en 1976 le nombre des diplômés ne variait pas avec l'âge.

### Préparer certaines spécialités tertiaires : un très fort risque de chômage...

Dès 1976, les jeunes qui sortaient de dernière année de BEP tertiaires, et encore plus de CAP tertiaires, connaissaient plus de difficultés que ceux formés dans des spécialités industrielles. Citons en exemple les jeunes filles issues du CAP de commerce dont 40 % étaient au chômage en mars 1976 et du CAP de l'hôtellerie-collectivités dont le tiers était dans ce cas. Même les jeunes gens issus d'une spécialité tertiaire comme le BEP de comptabilité se trouvaient plus exposés que les sortants d'un BEP de la mécanique ou de l'électricité.

Par ailleurs, si une absence de formation est sans conteste un handicap sur le marché du travail, un niveau de formation plus élevé n'est pas forcément de nature à diminuer le risque de chômage, en particulier quand il n'est pas sanctionné par un diplôme, surtout pour les filles, ou s'il est acquis au prix d'un retard scolaire important.

Ainsi dans cette période de crise, d'autres critères que le seul niveau de formation interviennent dans les choix opérés par les entreprises ce qui semble tout à fait logique puisque la concurrence entre catégories de main-d'œuvre s'accroît face à une offre d'emploi réduite. Pas plus que l'âge, le niveau de formation ne permet de déterminer

TAUX DE CHOMAGE SELON L'AGE

Classes d'origine	Garçons				Filles			
	17 ans	18 ans	19 ans	Total	17 ans	18 ans	19 ans	Total
CAP troisième année diplômés .....	17,6	17,7	20,4	17,8	46,0	45,2	49,6	46,2
CAP troisième année non-diplômés .....	26,5	28,3	37,4	27,7	54,5	56,4	64,0	56,7
BEP deuxième année diplômés .....	19,5	19,9	27,1	21,2	39,0	40,9	43,0	41,1
BEP deuxième année non-diplômés .....	17,8	29,4	37,1	29,6	39,1	46,1	51,2	46,8
Niveau V Technique .....	20,7	21,9	28,5	22,1	44,8	44,8	47,2	45,4

Source : Observatoire EVA - Enquête 1980 - Niveau V

Bien que leur situation, déjà très atteinte en 1976, se soit moins dégradée que celle des autres catégories, les jeunes filles issues des CAP tertiaires restent les plus défavorisées : environ la moitié sont au chômage en mars 1980, et jusqu'à 60 % d'entre elles au sortir des CAP du commerce ou de l'hôtellerie-collectivités. Celles qui ont suivi un BEP tertiaire sont dans une situation voisine, de même que les jeunes gens issus d'un BEP de comptabilité. Ce sont les spécialités industrielles qui, malgré une forte détérioration, restent les moins touchées, et ceci est très net pour les CAP du bâtiment et de la menuiserie dont le taux de chômage dépasse à peine les 10 % (31).

\*  
\* \*

De tels résultats amènent à s'interroger sur les limites du critère de l'âge retenu pour l'application des mesures. Si le fait d'avoir 16 ou 17 ans constitue bien un indice, pertinent dans beaucoup de cas, d'une absence de qualification, on en perçoit les limites : en effet certains jeunes de cet âge peuvent avoir terminé une formation professionnelle alors que d'autres sortants plus âgés ne l'ont pas achevée.

(31) Une comparaison des taux de chômage par spécialités de formation peut être trouvée dans le document préparatoire au IX<sup>e</sup> Plan « L'entrée des jeunes dans la vie active. Synthèse des principaux résultats de l'Observatoire national des entrées dans la vie active et des bilans Formation-Emploi » dans la collection des études du CEREQ (à paraître).

quels sont les jeunes réellement les plus défavorisés et d'autres critères comme le sexe, la filière et le diplôme seraient plus pertinents.

Mais surtout, on peut se demander si des actions visant à améliorer le niveau de qualification des jeunes sont suffisantes pour faciliter leur insertion, précisément à un moment où l'élévation générale du niveau de formation initiale coïncide avec une augmentation du chômage... même si le recours à des formations en alternance, par l'association qu'elles instaurent entre des séquences de formation générale et théorique en organisme de formation et des séquences de formation pratique sur le lieu de travail, fait espérer des résultats plus satisfaisants qu'une pédagogie traditionnelle.

Ceci étant, le chômage des jeunes ne peut se résoudre par une action de formation sur cette seule catégorie, qui ne ferait au mieux que déplacer le problème.

En se limitant aux problèmes d'insertion professionnelle et en laissant de côté « l'insertion sociale », il est déjà évident que d'autres éléments interviennent, notamment l'importance de l'offre d'emploi et les phénomènes de concurrence entre différentes catégories de main-d'œuvre. Ceci nécessite de prendre en compte l'ensemble des mouvements de

la population active et de connaître les politiques de recrutement des entreprises selon les secteurs, leurs préférences pour tel ou tel type de main-d'œuvre, la place qu'elles font aux débutants et à quel niveau de formation elles font appel...

C'est dire qu'une politique de formation et d'emploi des jeunes ne peut se situer que dans le cadre d'une politique plus générale de la formation professionnelle des jeunes mais aussi de l'ensemble des salariés, ainsi que dans une politique globale de l'emploi et du travail.

Françoise AMAT  
chargée d'études au CEREQ

**Pour en savoir plus :**

B. Schwartz, **L'insertion professionnelle et sociale des jeunes**, Rapport au Premier ministre, La Documentation française, Paris, 1981.

« 16-18 ans : instruments pour l'action », **Courrier de l'ADEP** n° 59, septembre 1982.

Agence nationale pour le développement de l'éducation permanente. **Jeunes sans qualification : trois années d'opérations pilotes. Une action de l'Éducation dans le cadre de la Communauté européenne**. Paris, ADEP, 1982.

« Dossier : formation professionnelle », **Économie et politique** n° 63-64, juillet-août 1982, pp. 52-72.

« Les jeunes de 16-18 ans », numéro spécial **Éducation et société** n° 2, septembre-octobre 1982.

J.F. Nallet, J.M. Luttringer, « La qualification professionnelle et l'insertion sociale des jeunes de 16 à 18 ans », **Actualité de la formation permanente** n° 58, mai-juin 1982, pp. 37-49.

« Spécial jeunes 16-18 ans », **Info flash** n° 139, 26 avril 1982, pp. I-XVIII.

« L'insertion professionnelle et sociale des jeunes : le programme pour les 16-18 ans », **Objectif Formation** n° 37, juillet-août 1982, pp. 2-5.

« Le plan d'insertion professionnelle des jeunes de 16-18 ans » - **Objectif Formation** n° 38, septembre-octobre 1982, pp. 8-12.

« Fiche pratique de la formation continue », mise à jour novembre 1982, **Info flash** n° 152, supplément, 3 décembre 1982.

« A 16 ans, chercher un emploi », Table ronde avec B. Dellinger, J.L. Egli, P.G. Pinglé, G. Sarazin et M. de Virville, **Projet** n° 170, décembre 1982, pp. 124-126.

**L'insertion dans la vie active après la scolarité obligatoire**, F. Amat, J. Biret, M.C. Combes, Cahier n° 11 de l'Observatoire national des entrées dans la vie active, La Documentation Française (sous presse).

**L'OBSERVATOIRE DES ENTRÉES DANS LA VIE ACTIVE**

L'Observatoire des entrées dans la vie active (EVA) est un système d'enquêtes concernant l'ensemble des personnes qui achèvent une formation initiale. Dispositif permanent, il permet de décrire le fonctionnement du marché du travail des jeunes débutants et la place qu'y occupent les différentes catégories de personnes, en particulier selon leurs caractéristiques détaillées de formation. Sa réalisation a été confiée par les pouvoirs publics au Centre d'études et de recherche sur les qualifications (CEREQ).

Chacun des jeunes interrogés l'est deux fois :

- Par une « enquête d'insertion » qui se situe en mars de l'année qui suit la sortie de l'école ou de l'université ;
- Par une « enquête de cheminement », réalisée également en mars mais quatre ans après, soit cinq ans environ après la fin de la formation initiale. Cette seconde enquête permet la reconstitution schématique de biographies professionnelles.

Le système d'enquêtes fonctionne sur une périodicité de quatre années : chaque année, sont interrogés les jeunes sortis d'une partie spécifique du système éducatif. Au bout de quatre ans, l'ensemble des niveaux et filières de formation (générale et professionnelle, secondaire et supérieure) est couvert.

Les échantillons retenus sont de grande taille afin de permettre des analyses détaillées au niveau de catégories d'emploi ou de formation ayant une signification concrète et pas seulement des grandes catégories socioprofessionnelles.

Au cours de chaque période de quatre ans, une nouvelle promotion est concernée par la série des enquêtes d'insertion. Simultanément les enquêtes de cheminement permettent d'évaluer l'évolution de la situation de la promotion précédente.

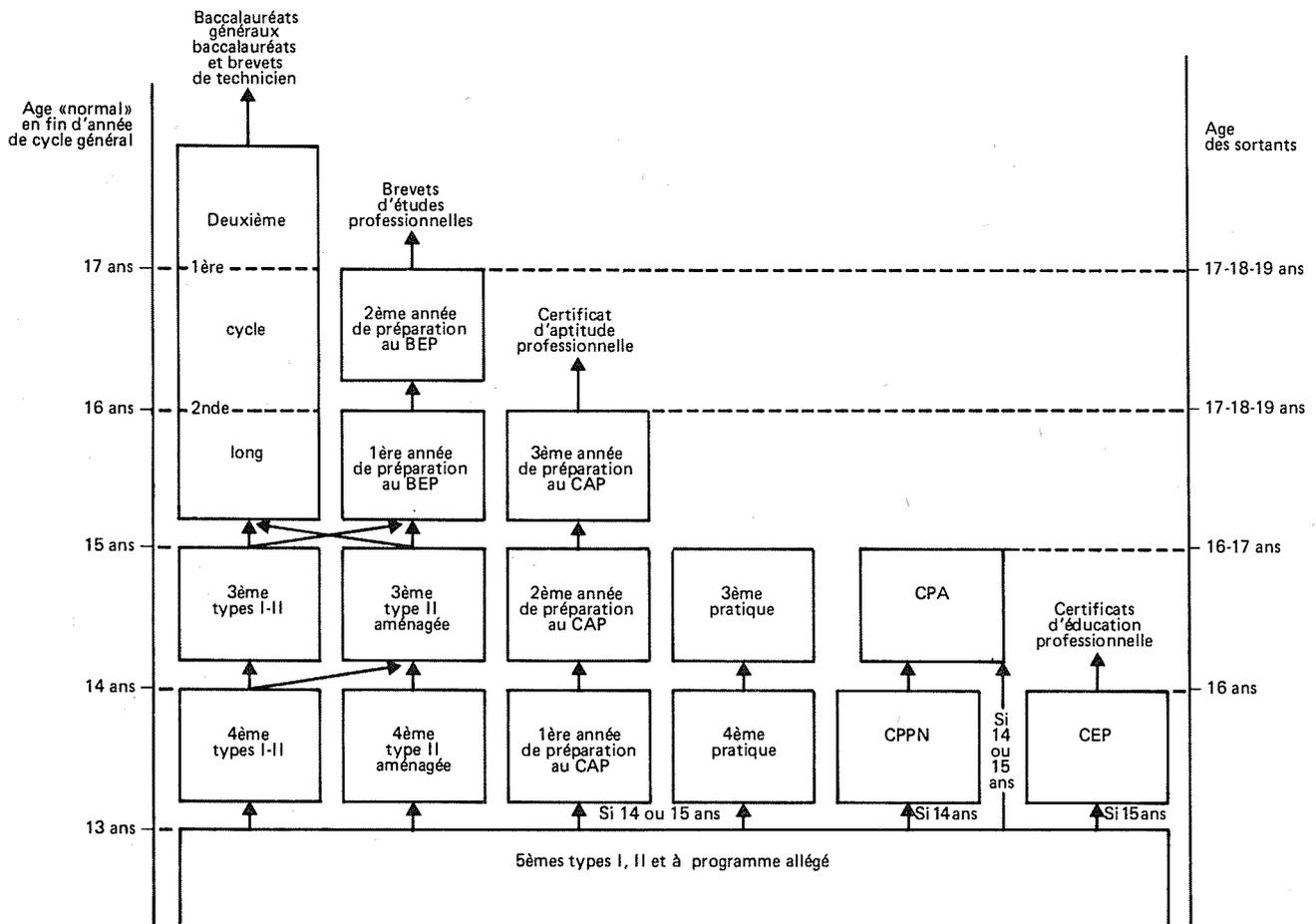
On dispose donc en permanence d'une information détaillée fournie par les enquêtes de cheminement et d'une information moins fine, mais plus récente, issue des enquêtes d'insertion. Les années 1976-1979 ont permis la réalisation d'une série complète d'enquêtes ; en 1980 a commencé le fonctionnement normal de l'Observatoire, avec, chaque année, des enquêtes d'insertion et de cheminement. Certaines formations se trouvent exclues du champ :

- Les écoles de droit et de commerce (non couvertes dans la première vague d'enquêtes) ;
- Les sorties de formation immédiatement après le baccalauréat général (non interrogées par l'Observatoire pour des raisons techniques) ;
- Les formations médicales (l'enquête fut faite en 1979) ou paramédicales et sociales (non prises en compte dans la première vague).

Par contre les enseignements agricoles sont pris en compte avec les formations générales et professionnelles de même niveau.

Pour plus de détails, on se reportera à la note d'information n° 60 du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ). Les résultats des enquêtes sont publiés à La Documentation Française dans la collection des Cahiers de l'Observatoire.

LE SYSTÈME SCOLAIRE  
AUX NIVEAUX DE FORMATION VI, V bis et V



— **Classe pré-professionnelle de niveau (CPPN)**

Cette classe, implantée suivant les cas dans un collège ou un lycée d'enseignement professionnel (LEP), accueille à l'issue des classes de cinquième des élèves qui, orientés vers l'enseignement technique, n'ont pas encore choisi un métier ou n'ont pas été admis dans des sections préparatoires au CAP.

— **Classe préparatoire à l'apprentissage (CPA)**

Implanté également soit dans un collège, un LEP ou un centre de formation d'apprentis (CFA), cette classe prépare à l'apprentissage proprement dit qui commence lorsque l'élève atteint seize ans.

Les classes préparatoires à l'apprentissage accueillent les élèves issus de cinquième, âgés de quinze ans ou exceptionnellement de quatorze ans (ces derniers devront faire une seconde année de CPA) ainsi que les élèves issus des classes pré-professionnelles de niveau.

Les élèves de CPA gardent un statut scolaire, ils partagent leur temps entre l'école et les entreprises dans lesquelles ils effectuent des stages.

— **Classe préparatoire au Certificat d'éducation professionnelle (CEP)**

La préparation au CEP se fait dans les LEP, elle dure une année scolaire. Le diplôme est délivré sans examen, mais en fonction des résultats du travail effectué au cours de l'année.

Ces classes accueillent des élèves sortant de cinquième (sous réserve qu'ils aient quinze ans) ou d'une CPPN.

Les classes de CEP sont normalement ouvertes s'il y a dans la région des emplois à pourvoir correspondant aux formations dispensées.

— **Classe préparatoire aux brevets d'études professionnelles (BEP)**

La préparation s'étend sur deux ans et commence après la classe de 3<sup>e</sup> d'enseignement général (filières I et II).

— **Classe préparatoire au certificat d'aptitude professionnelle (CAP)**

La préparation s'étend sur trois ans. Peuvent être admis en première année des élèves sortant de la classe de 5<sup>e</sup> ou d'une CPPN. Certains CAP sont également préparés en deux ans à l'issue des classes de troisième.

**FORMATION ET INSERTION DES JEUNES**  
**Principales dispositions de l'ordonnance du 26 mars 1982,**  
**complétées par les circulaires des 8 février,**  
**14 avril et 21 avril 1982**

« La qualification professionnelle et l'insertion sociale des jeunes filles de 16 à 18 ans constituent une obligation nationale. L'État, les collectivités locales, les établissements publics, les établissements d'enseignement, les associations, les organisations professionnelles, syndicales et familiales ainsi que les entreprises y concourent par la mise en œuvre des actions ci-après », Article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance du 26 mars 1982.

Ceci indique clairement les objectifs assignés à ce dispositif, le public visé et les forces institutionnelles et sociales impliquées. Pour atteindre ces objectifs, plusieurs types d'action sont prévus :

1 - Les actions d'accueil d'information et d'orientation qui doivent « informer les jeunes sur les possibilités d'entrée en formation et proposer à leur choix un processus d'insertion sociale de qualification professionnelle ». Une circulaire du 14 avril 1982 en précise les modalités :

— mise en place de permanences d'accueil d'information et d'orientation. S'appuyant sur des organismes publics ou privés existants, elles sont les « points de rencontre » de diverses institutions existantes : ANPE, CIO, GRETA, CIDJ, AFPA, chambres consulaires, associations, services municipaux, foyers de jeunes travailleurs..., et sont amenées ainsi à intervenir de façon plus coordonnée pour accueillir et orienter les jeunes et les aider à définir leur processus de formation ;

— création, dans les zones où les problèmes d'insertion des jeunes sont particulièrement aigus, « de missions locales pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ». Mises en place à l'initiative des collectivités locales, composées de personnels de l'Éducation nationale, de l'ANPE, de l'AFPA, de travailleurs sociaux, d'animateurs..., elles ont un rôle qui reprend et élargit celui des permanences : elles aident les jeunes à construire un itinéraire d'insertion sociale et professionnelle et en assurent le suivi, elles se préoccupent de l'ensemble des problèmes d'insertion sociale qui se posent à eux : vie quotidienne, logement, loisirs, santé...

Une fois leurs projets définis, les jeunes se voient proposer deux filières conduisant l'une directement, l'autre par une étape intermédiaire d'orientation approfondie à des actions de formation.

2 - Les actions de formation alternée de qualification. D'une durée de six mois à deux ans, elles s'adressent à des jeunes de 16 à 18 ans sortis sans qualification du système scolaire. Asso-

ciant « des séquences de formation générale et théorique dispensées par un organisme de formation agréé et conventionné à des séquences de formation pratique assurées en vraie grandeur sur le lieu de travail », elles ont pour fonction de donner à ces jeunes, sous une forme nouvelle la possibilité de retrouver l'accès à la formation en leur donnant simultanément les moyens d'une première insertion dans la vie sociale. Les circulaires d'application prévoient que les périodes en entreprise occupent entre 30 et 50 % du temps de formation, ce qui doit permettre une alternance effective tout en conservant l'importance première donnée à l'objectif de formation, garantie contre de simples « stages-parking ». L'organisme de formation, responsable de la formation alternée négocie avec l'entreprise d'accueil un cahier des charges comportant notamment des indications sur le système de suivi du jeune dans l'entreprise par l'intermédiaire d'un « tuteur ».

Ces actions doivent déboucher (et c'est une innovation importante par rapport aux Pactes) sur une qualification reconnue soit par un diplôme d'État, soit par un titre homologué, soit encore par une qualification reconnue par une convention collective de branche professionnelle. Les procédures d'acquisition de cette qualification font notamment appel au système des unités capitalisables.

Les conventions de formation alternée sont signées entre le Préfet de région ou son représentant et l'organisme de formation et décrivent le programme de formation du stage.

3 - Les actions de formation alternée d'insertion sociale. Mises en place particulièrement sous l'impulsion des ministères de la Jeunesse et des Sports et de la Solidarité nationale, elles sont destinées aux jeunes en butte à de sérieux handicaps socio-culturels, et dont l'accès direct à une formation qualifiante s'avère de ce fait impossible. Limités à dix mois, ces stages ont pour but d'amener les stagiaires à se donner un projet de vie professionnelle et sociale leur permettant d'accéder à une formation professionnelle qualifiante.

4 - Les actions d'orientation approfondie. Conçues sous forme de stages de courte durée pour les jeunes qui rencontrent des difficultés particulières dans la définition de leur projet professionnel et social, elles comportent également une ou plusieurs périodes en entreprise.

Quelques indications complémentaires :

— le dispositif prévoit une politique de formation des formateurs et de « sensibilisation » des tuteurs en entreprise ;

— le jeune en formation alternée bénéficie du statut de stagiaire de la formation en entreprise, et, pendant sa période d'activité en entreprise de la protection définie par le code du travail.